



M. Emmanuel MACRON
EN MARCHE
89/101 rue de l'Abbé Groult
75015 PARIS

Paris, le 23 février 2017

Cher Monsieur, *Cher Emmanuel,*

TF1 a rendu publique la liste des candidats à l'élection présidentielle invités à participer au débat du 20 mars 2017. Vous faites partie des cinq candidats invités au motif que vous êtes crédité de plus de 10% dans les intentions de vote.

Vous conviendrez comme moi que le mode de sélection retenu par la chaîne pour participer au débat est totalement arbitraire, dans la mesure où il repose sur des sondages qui n'ont cessé d'être démentis ces derniers mois.

L'argument de TF1 ne tient pas :

1. En appliquant les règles fixées par TF1, ni François Fillon (donné à 8% dans un sondage TNS Sofres en juin 2016) ni Benoît Hamon (donné à 2% dans un sondage BVA en juillet 2016) n'auraient pu participer aux débats des primaires alors même qu'ils en sont finalement sortis vainqueurs.
2. TF1 justifie son procédé de sélection sur les sondages, alors même que ces derniers ont révélé que 54% des Français n'ont pas encore fait leur choix pour l'élection présidentielle.
3. A l'occasion des primaires du Parti Socialiste et des Républicains, tous les candidats, même ceux disposant des sondages les plus faibles, ont eu droit à 10h de débat. Pourquoi ce qui a été accepté pour les primaires ne l'est pas pour le 1^{er} tour de l'élection présidentielle ? D'autant que sept candidats ont pu débattre pour seulement 2 millions de votants à la primaire du Parti Socialiste et 4 millions d'électeurs à la primaire des Républicains : quid des 40 millions de Français inscrits sur les listes électorales ?
4. Que ce soit aux Etats-Unis, en Italie ou au Royaume-Uni, les électeurs ont accès à des débats donnant la parole à chacun des candidats en lice. Monsieur Cameron crédité de 36,6% n'a pas rechigné à débattre face à six autres candidats dont certains crédités de 3,8% et 4,7% !

DEBOUT LA FRANCE - BP18 - 91330 YERRES

Par ailleurs, la sélection faite par TF1 est contraire au bon exercice de la vie démocratique. TF1 s'est défendue en affirmant que sa sélection était conforme aux règles d'équité fixées notamment par la loi du 25 avril 2016 de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle.

Je conteste leur interprétation pour la simple et bonne raison que l'équité ne comprend pas seulement les sondages : elle prend également en compte deux critères :

1. **Les résultats électoraux récents** : or, mon mouvement Debout La France a présenté des listes dans l'ensemble des circonscriptions régionales en 2015 et frôlé les 4% en métropole (827.000 voix), autant que les Verts (832.000 voix) et le Front de Gauche (881.000 voix). Debout La France est ainsi ancré dans le paysage politique comme 6^{ème} force de France.
2. **L'activité de la campagne** : depuis ma déclaration officielle de candidature le 15 mars 2016, j'ai effectué 82 déplacements en France hors Paris, réalisé 96 conférences de presse et tenu 27 réunions publiques réunissant des dizaines de milliers de sympathisants.

Au regard du principe d'équité invoqué par TF1, ma présence au sein du débat apparait donc évidente. J'ai saisi le CSA le 22 février (lettre jointe) afin qu'il enjoigne à TF1 l'obligation de revenir sur ses critères de choix et d'organiser son débat d'avant premier tour avec l'ensemble des candidats ayant obtenu les parrainages requis. TF1 doit respecter la loi.

Au moment même où la défiance des Français à l'égard de la politique n'a jamais été aussi forte, votre responsabilité en tant que candidat aspirant à exercer la plus haute fonction de la République est de faire vivre notre démocratie. L'équité entre tous les candidats doit être respectée, les Français doivent pouvoir choisir en connaissance de cause leur prochain Président de la République.


Nous sommes co-responsables du respect de la démocratie et ne souhaitons pas voir l'élection des Français confisquée.

C'est pourquoi je vous invite expressément à ne participer à cet événement que lorsque TF1 organisera un vrai débat démocratique.

Je vous remercie très sincèrement pour l'attention que vous porterez à ma demande et,

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Bien cordialement


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de Debout La France
Député de l'Essonne
Candidat à l'élection présidentielle